

APPEL À CANDIDATURE

Le CPAS de Liège constitue une réserve de recrutement pour la fonction de Superviseur d'antenne (H/F/X) – Echelle B4 au Département de l'Action sociale et de l'emploi

A propos

La loi organique des CPAS prévoit en son article 1er le droit à l'Aide sociale pour chaque citoyen dans le but de lui permettre de mener une vie conforme à la dignité humaine.

C'est ce que s'efforcent de mettre en œuvre les antennes sociales du CPAS de LIEGE.

Implantées dans les quartiers de la Ville de Liège ou spécialisées dans des problématiques particulières (antenne Jeunes, Service d'Accueil aux Demandeurs d'Asile (SADA), antenne SDF), les antennes ont pour mission de répondre aux demandes d'aide financière et/ou médicale introduites par tout citoyen résidant sur le territoire liégeois et ce dans le respect des lois qui régissent les CPAS dont les principales sont la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS, la loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les CPAS et la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'Intégration Sociale.

Missions principales

- Assurer d'un point de vue social et technique, en soutien du chef de service, le contrôle, la gestion ainsi que l'application des règles et des procédures afin de garantir l'efficacité en matière d'octroi du droit à l'intégration sociale ;
- Constituer un lien hiérarchique vis à vis des assistants sociaux et un relais entre ceux-ci et le responsable du service ;
- Apporter au quotidien le soutien technique, théorique, pédagogique, permettant à l'équipe sociale de répondre efficacement à sa mission d'instruction et de suivi des dossiers sociaux ;
- Participer à l'écolage des nouveaux assistants sociaux et mettre en place un soutien spécifique aux agents en difficultés ;
- Suppléer le chef de service en cas d'absence.

La description de fonction peut vous être envoyée sur simple demande à l'adresse recrutement.grh@cpasdeliege.be

Profil

Vous disposez **impérativement** d'un baccalauréat/graduat assistant social

Conditions particulières d'accès

- expérience utile d'au moins 4 ans en qualité d'assistant.e social.e en CPAS dans le traitement des dossiers RIS ou à tout le moins d'une expérience de 2 ans dans une fonction similaire.
- Une expérience en gestion d'équipe est un atout.

Epreuve

Après examen de la validité des candidatures (conditions d'accès), les candidat.e.s retenu.e.s seront invité.e.s à passer un examen de sélection :

Une épreuve **écrite** qui se déroulera le **17/01/2022** et, en cas de réussite de celle-ci (min 50 % des points),

une épreuve **orale** prévue début février 2022 permettant d'apprécier la maîtrise des matières relevant de l'aide sociale (législations en vigueur – procédures), la connaissance du fonctionnement du CPAS de Liège en particulier ainsi que la motivation, la maturité, l'esprit critique.

Conditions d'engagement :

1. Contrat **CDD d'un an** avec perspective d'un CDI dans l'échelle de gradué spécifique (échelle B1) à temps plein (36h /semaine)
2. attribution d'une indemnité correspondant à l'exercice de fonction supérieure de gradué spécifique en chef (B4) à temps plein (36h), **pour une première période déterminée d'un an** (et pouvant se poursuivre à durée indéterminée sur base d'une évaluation positive).

Candidature :

Les candidatures, constituées d'une lettre de motivation, d'un CV et de la copie du diplôme, sont à adresser à recrutement.grh@cpasdeliege.be avec pour objet : « Candidature pour la fonction de superviseur », pour **le 27/12/2021** date ultime de réception des candidatures.